

Compulsory Conciliation and Collective Bargaining, par W.-B. CUNNINGHAM. Un vol., 6 po. x 9, broché, 123 pages. Publié conjointement par le ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et l'Université McGill, Montréal, 1959

Jacques Lucier

Volume 35, numéro 2, juillet-septembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001476ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001476ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lucier, J. (1959). Compte rendu de [*Compulsory Conciliation and Collective Bargaining*, par W.-B. CUNNINGHAM. Un vol., 6 po. x 9, broché, 123 pages. Publié conjointement par le ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et l'Université McGill, Montréal, 1959]. *L'Actualité économique*, 35(2), 356-357. <https://doi.org/10.7202/1001476ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1959

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

l'opposition systématique de deux régimes (capitaliste et communiste) et non sur la satisfaction des besoins humains, expose la méthode de l'économie généralisée. De tout ce que l'on a vu jusqu'ici dans cet ouvrage, on peut conclure que le développement économique doit finalement s'insérer dans une véritable «biologie sociale», d'où l'impossibilité dans laquelle se trouvent les sciences sociales dans le sens le plus étendu du mot de rester isolées les unes des autres. C'est précisément cette intégration des sciences sociales qu'appelle L.-J. Lebreton dans le dernier chapitre de l'ouvrage.

Camille Martin

Compulsory Conciliation and Collective Bargaining, par W.-B. CUNNINGHAM. Un vol., 6 po. × 9, broché, 123 pages. Publié conjointement par le ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et l'Université McGill, Montréal, 1959.

L'étude de W.-B. Cunningham sur la conciliation obligatoire et la convention collective, rendra vraisemblablement de grands services aux chercheurs, aux employeurs, aux officiers syndicaux et aux fonctionnaires attachés aux différents ministères du Travail du pays. Elle constitue vraiment, en effet, une description exhaustive et une revue critique fort au point d'une expérience canadienne caractéristique de la plupart des provinces sur le fonctionnement de la conciliation obligatoire et les répercussions d'ordre social, économique, psychologique et juridique sur la convention collective de travail, de l'intervention obligatoire de l'État.

Comme les éditeurs le notent dans leur avant-propos, le but de la conciliation obligatoire et les délais en vigueur pour ce qui a trait à la grève et à la contre-grève, de même que le rôle et l'efficacité des officiers et des conseils de conciliation, ont donné lieu à maintes critiques venant de toutes les sources, soit du travail, de la direction ou du public. Par ailleurs, les procédures et les politiques actuelles en matière de conciliation ne manquent pas de défenseurs. L'auteur, tout en se refusant de vouloir trancher le conflit, présente sans conteste une étude minutieuse et objective qui s'imposait et qui est de nature à éclaircir plusieurs aspects obscurs en matière de conciliation.

L'expérience du Nouveau-Brunswick, sans atteindre l'envergure et la diversité des problèmes analogues rencontrés dans les provinces de Québec et d'Ontario, ou des organisations sous la juridiction fédérale, est d'emblée suffisante pour faire ressortir tous les problèmes majeurs posés par la conciliation obligatoire comme moyen de favoriser la négociation et la convention collective de travail. L'auteur fait un examen de chacun des conflits industriels ayant exigé l'intervention d'un conciliateur nommé par le gouvernement de 1947 à 1956, fait ressortir les différentes tendances, et analyse les résultats globaux.

Après avoir décrit et commenté brièvement la législation du Nouveau-Brunswick en matière de relations industrielles et en particulier les principales dispositions du *Labour Relations Act*, l'auteur explique la procédure de conciliation obligatoire et fournit des statistiques intéressantes sur les succès obtenus par les conseils de conciliation. Pour fin de comparaison avec le contexte

québécois, soulignons ici que le conseil de conciliation auquel on réfère au Nouveau-Brunswick correspond à notre conseil d'arbitrage: le rapport du conseil de conciliation y est présenté sous forme de recommandation alors que dans le Québec on l'appelle sentence arbitrale, incorrectement d'ailleurs.

En guise de conclusion, au chapitre VII, l'auteur soumet ses critiques et ses suggestions sur la conciliation obligatoire, à la lumière des faits analysés systématiquement dans les chapitres précédents. Selon lui, l'on devrait limiter, au Nouveau-Brunswick, l'application générale des restrictions afférentes aux arrêts de travail aux conflits d'importance majeure, ou seulement là où une convention collective est déjà en vigueur; en second lieu, il faudrait ne former un conseil de conciliation que si les deux parties le désirent, c'est-à-dire prévoir le deuxième stage de conciliation mais sur une base volontaire seulement.

Le livre est à lire et constitue un modèle de monographie. Il est à souhaiter que d'autres chercheurs imitent M. Cunningham et concentrent leurs efforts de recherche dans le domaine empirique pour une meilleure compréhension de l'éventail des problèmes de relations industrielles; et que des organismes comme la Fondation Ford et le Conseil canadien de la Recherche en Sciences Sociales qui ont financé la présente étude continuent avec d'autres à promouvoir la recherche dans tous les domaines des relations industrielles au Canada.

Jacques Lucier

L'économie régionale, espace opérationnel, par J.-R. BOUDEVILLE. Un cahier 8¾ po. × 11, broché, 84 pages. — INSTITUT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE, 35, boul. des Capucines, Paris (2^e), 1958.

L'auteur expose, dans un avant-propos, le but visé par ce cahier. Il écrit: «Ce bref Cahier voudrait être à la fois un guide et une préface: un guide tout d'abord destiné à faciliter la recherche scientifique des jeunes économistes d'action qui coopèrent à la mise en valeur et à l'aménagement des régions françaises; une préface, en second lieu, à l'ensemble des travaux poursuivis par la section régionale de l'Institut de Science Économique Appliquée et ses correspondants locaux.»

Dans ce Cahier, le professeur Boudeville expose les concepts, principes et méthodes de la recherche régionale, en particulier sous sa forme opérationnelle. Il examine donc les principales définitions (espace homogène, espace polarisé, espace plan), les méthodes d'observation et les instruments d'action. Il étudie ensuite chaque type d'espace sur le plan global, puis sur le plan individuel où il s'intéresse à la localisation des entreprises et des facteurs de production, à la localisation des interdépendances et à l'espace programme de l'entreprise.

Après avoir exposé les trois notions fondamentales d'espace, au point de vue économique, ainsi que les principales définitions fournies par les géographes, l'auteur passe en revue l'intérêt et la limite de chacune des notions de régions homogènes, polarisées ou plans. Seule la région plan est opérationnelle, les deux autres sont observables! La recherche opérationnelle étant l'étude et le choix de moyens alternatifs envisageables pour atteindre un but donné, les notions